

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement suivant :

Projet de règlement no. 340 modifiant le Règlement no. 237 relatif au lotissement afin d'interdire la construction de nouvelles rues et le prolongement de rues privées dans la zone F-1

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors d'une séance qui s'est tenue le 4 juillet 2023, le conseil a adopté le projet de règlement no. 340 modifiant le Règlement de lotissement 237. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
2. Une période de consultation sur ce projet de règlement sera tenue du 5 juillet 2023 au 7 août 2023 inclusivement.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le **8 août 2023, à compter de 19h00**, à la salle du conseil municipal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement no. 340 peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-Philibert, ce 5 juillet 2023



Maryse Nadeau
Greffière-trésorière
Directrice générale